

## location problème

Par **monsterbri**, le **21/03/2009** à **06:48**

bonjour,

j'ai fait une connerie. j'ai signé avant hier soir un bail avec un huissier pour la location d'un T2 que je n'ai pas visité.

sur le bail (dont je n'ai reçu aucune copie) il est (ou était, car il se peut que le huissier corrige) marqué T2 de 20m<sup>2</sup>.

Le lendemain, donc hier, j'avais rdv au logement pour l'état des lieux. J'ai donc enfin visité. c'est en fait un studio séparé en deux par une cloison sans porte. il y a un coin cuisine sur un bout de mur dans la pièce "principale". je dirai, à vue de nez, que le logement complet fait 12m<sup>2</sup> je pense. je peux me tromper.

le locataire sortant était là. il m'a confirmé qu'il était impossible de mettre un lit deux places dans la "chambre" car sinon on ne peut plus passer sur les côtés, et bien sur il n'y a pas la place pour une armoire ou une penderie ou un autre meuble.

la pièce "principale" est minuscule aussi. un coin cuisine non séparé, et de la place pour un lave linge, à part ça de la place pour deux ou peut être trois tables de cuisine collées l'une à l'autre.

le huissier ne m'a remis aucun document, rien. donc j'ai peur qu'il modifie "t2" et "20m<sup>2</sup>"

j'ai reçu les clés mais sans rien signer ni recevoir aucun papier.

je suis dépité. je me suis fait clairement avoir.

que puis-je faire ? ai-je des droits ? y'a t-il une définition juridique qui dise ce qu'est un T2, ce qu'il doit impérativement posséder pour en être un ? y'a t-il une obligation minimum pour la superficie des pièces ?

le huissier ne veut rien savoir, il m'a dit ironiquement de donner mon préavis dès demain par rar, que dans trois mois je serai libre ... il refuse le moindre arrangement.

ai-je la moindre chance de pouvoir agir ? du fait que le huissier ne m'a remis aucun papier, n'a pas encore encaissé les chèques, ou autre ?

merci d'avance pour vos réponses.